

Machine de travail lourde	Marque UNIMOG - PETER	Type SFT 850	Fiche d'homologation n° CH 5830 01
MOYENS D'IDENTIFICATION "SFT 850" et "D" (moteur de travail DEUTZ) ou "M" (MERCEDES) sur engin de travail, plaquette rivée			
"411.118" devant le No du châssis + sur plaquette du constructeur, à droite en haut sur l'auvent			
Numéro du châssis frappé à droite, à l'avant latér. sur longeron + sur plaquette du constructeur			
Signe d'identification du moteur frappé "OM636.VI.U" à droite, à l'avant sur bloc, sur plaquette rivée			
Constructeur <u>DAIMLER BENZ AG, Gaggenau (D)</u> Importateur <u>Konrad PETER AG, Liestal</u>			
CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entraînement <u>ttes roues</u>		MOTEUR Genre <u>en ligne</u> Temps <u>4</u>	
Direction <u>à gauche</u> Assistance <u>hydraulique</u>		Marque <u>DAIMLER</u> Carbur. <u>D</u>	
Frein de service <u>hydraulique, à exp. interne</u>		Type <u>OM 636.VI-U</u>	
Frein auxiliaire <u>méc. exp. int., câble</u> Ralentisseur _____		Position <u>avant</u> Nombre cyl. <u>4</u>	
Frein stationn ^t . <u>sur roues AR</u> Frein pr. remair <u>c.2-cond., ind.</u>		Alésage <u>75</u> Course <u>100</u>	
Transmission <u>méc. toute synchronisée</u> Nombre vit. <u>6 + 2</u>		Cylindr. <u>1767</u> cm ³ CV-Impot <u>9,00</u>	
Blocage differ. <u>AV+AR</u> Crochet rem. <u>AR</u> Vitesse max. <u>30</u> km/h.		CV-puiss. <u>32</u> (DIN) à <u>2550</u> t/m	
CARROSSERIE Forme <u>fraise à neige avec</u> Nombre portes <u>2</u>		Refroidissement <u>eau</u>	
<u>moteur de travail sur le pont</u> Toit ouvert _____		Bruit <u>86</u> dB (B) à <u>3000</u> t/m	
Nombre de places : Total <u>2</u> ; AV <u>2</u> ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____		Amortissement bruit <u>1 pot 480x150 Ø</u>	
DIMENSIONS		POIDS	
Voie AV <u>1380</u> AR <u>1380</u>		Avant Millieu Arrière TOTAL	
Diam. braquage G <u>8,2</u> DR <u>7,2</u>		A vide <u>(2780)2930</u> <u>(2230)1740</u> <u>(5010)4670</u>	
Empattement <u>1720</u> / (/)		Charge utile _____	
Dimensions ext. Dimensions int.		Poids total _____	
Longueur <u>4810</u>		Garantie fabr. <u>3100</u> <u>3100</u> <u>5100</u>	
Largeur <u>1980 avec engin de travail</u>		Dimens. pneus <u>10,5-18 6 PR</u>	
Hauteur <u>2620</u>		Charge p. essie <u>3200 (2,5)</u> <u>3200 (2,5)</u>	
Porte à faux AV <u>1840</u>		de l'ensemble	
AR <u>1250</u>		Poids maxi remorquable _____ kg	
lat. _____			

() = avec moteur de travail Deutz

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V
Feux de route 2/HELLA IGM 1652PX Avertisseur optique
Feux de croisement 2/Bilux. sym. Feux de position 2/ds.phares
Feux de gabarit 2/ séparés (AV=jaune/AR=rouge)
Avertisseur 1/ électrique (1-ton) Niv. sonore 90 (dB/B)
Essuie-glace 2/ pneumatiques Lave-glace
Feux arrières 2/ BOSCH K33244 Catadioptrés 2/AV=blancs
Feux stop 2/ séparés [+ 2/AR=rouges
Eclair. plaque contr. 1/comb.à gauche Plaque forme haute/~~xxxxx~~
Rétroviseur 2/ de chaque côté Indic. vitesse km/h
Indic. direction clign 6/ avec lampe-témoin
AV orange latér. orange AR orange
Avert. clign. _____ Lampes de travail 2/av.témoin
Feux complémentaires : 1/ feu tournant-clignotant
orange

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Genre Machine de travail lourde
Marque & type UNIMOG-PETER SFT 850
Chassis n° _____ (selon véhicule)
Homologation n° CH 5830 01
Forme de la carr. Fraise à neige
Couleur _____ (selon véhicule)
Places ass. : Total 2 (2 avant)
Poids à vide (5010)4670 Carburant D
CV 9,00
Charge utile _____ Cylindrée 1767 cm³
Poids total (5010)4670 Poids de l'ensemble _____

() = avec moteur de travail Deutz

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :

§) A noter dans le permis de circulation, page 4:

- L'engin pour déblayer la neige doit être muni à l'avant d'un dispositif de protection marqué jaune/noir.
- L'engin doit être bloqué au moyen du dispositif existant, à 330 mm de hauteur.
- Disque indiquant la vitesse maximum de 30 km/h exigé.
- Le feu tournant jaune ne doit être utilisé que pendant le déblaiement.
- Les couteaux avant doivent être enlevés.
- Le véhicule doit toujours circuler avec entraînement sur toutes les roues.
- Les appuis arrières marqués jaune/noir doivent être ramenés à 1650 mm (largeur).

§) Hauteur des feux admise pour raisons techniques.

Lieu et date de l'expertise

La commission d'expertise

Liestal, 14.10.68